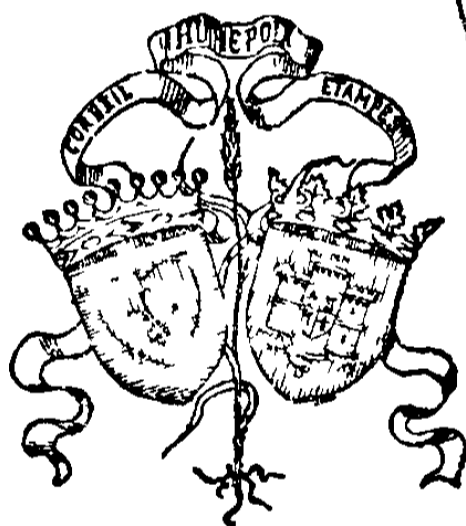


BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

15<sup>e</sup> Année — 1909



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

MCMIX

Pr. 8°

12457

LA PAROISSE  
DE  
SAINT PIERRE D'ÉTAMPES

*Suite et fin (1).*

---

LES HAMEAUX

---

*BOIS-GALLON*

Ce lieu n'est plus rappelé aujourd'hui que par le champnier portant son nom, qui, en partie boisé, occupe, d'après le cadastre, la vallée qui sépare La Montagne et Guignonville de La Forêt S<sup>te</sup> Croix ; la route de Malesherbes le coupe en deux fractions ; l'une, à gauche, en avant de La Montagne, est de la commune de Morigny ; l'autre, à droite, en avant de Guignonville, est de celle d'Etampes, dont le territoire, très étendu de ce côté, prend fin à plus de 6 kilomètres de la Ville, à un chemin de traverse à l'angle duquel se voit une grosse borne ancienne où est gravée la lettre E, signifiant la limite d'Etampes.

Jadis toute cette contrée était couverte d'arbres, ce que prouvent les noms des localités voisines : Bois-Herpin, Bois-Mercier, Bois-chambault, La Forêt, etc.

Y eut-il des habitants à Bois-Gallon aux temps lointains ? On pourrait le croire par un document conservé aux Archives du Loiret, daté de Juillet 1308, d'après lequel Thomas de Boissy, chevalier,

1. Pour le commencement, voir Bulletin de 1907, pages 31 et 77 et Bulletin de 1908, page 5.

fait recette du droit de péage et des cens sur Bois-Gallon, au Chapitre de S<sup>te</sup> Croix d'Orléans, qui vraisemblablement, a conservé ce lieu et ses dépendances dans son domaine de Mesnil-Girault avec le village voisin de La Forêt ; rien n'indiquant qu'il eût appartenu aux seigneuries de Guignonville et de La Montagne.

En tous cas, il est certain qu'une Chapelle y a existé. MM. P. Quesvers et Henri Stein nous disent <sup>(1)</sup> qu'elle était de la paroisse de La Forêt S<sup>te</sup> Croix et qu'elle dépendait de l'abbaye du Jard. En 1760, elle tomba en ruines, elle n'avait plus alors de titulaire connu. Le 25 juin 1792, elle fut vendue comme bien national pour 380 livres.

La chapelle était située au milieu du bois, dont ce qui reste, à droite, a pris le nom de Bois-Gallon. On y trouve encore des pierres, reliques de cet édifice qui n'avait probablement que peu d'importance. Elle était dédiée à Notre-Dame, le curé de S. Pierre d'Etampes en célébrait la fête, et la jeunesse d'Etampes et des environs venait y danser le jour de la Nativité de la Vierge. Cela dura jusqu'en 1793. C. Barbier nous apprend, dans son *Mémoire sur la Généralité de Paris en 1700*, qu'il existait là autrefois un prieuré de l'ordre de S. Augustin, dont le revenu n'était plus alors que de 30 livres par an. Or l'abbaye du Jard, de Brassac, diocèse de Sens, était de l'ordre de S. Augustin. Nous n'avons pas trouvé trace de prêtre, ni de chapelain depuis cette époque ; il est présumable qu'il n'y en avait plus depuis longtemps et que le curé de S. Pierre d'Etampes, qui venait y officier, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les rares cérémonies qui s'y faisaient, jouissait de cette prébende.

Contrairement à ce que dit le pouillé du diocèse de Sens, cité plus haut, et malgré la bénédiction nuptiale donnée, le 10 juillet 1725, par le curé de La Forêt S<sup>te</sup> Croix, à des enfants de laboureurs des environs <sup>(2)</sup>, nous pensons que Bois-Gallon était bien de la paroisse de S. Pierre, ainsi que l'indique d'ailleurs sa situation topographique, et que le confirment des actes tirés de cette paroisse, notamment en 1709 et en 1711.

Le 12 mai 1709, Françoise Marchand, fille d'un cultivateur de Mainvilliers, côtoyait avec une compagne et quelques personnes, un ruisseau proche Guignonville ; elle y tomba accidentellement ; il faut croire qu'il était assez profond, puisque malgré les efforts de ceux qui l'accompagnaient, elle s'y noya. Retiré enfin, son corps

1. Pouillé de l'ancien diocèse de Sens.

2. Registres paroissiaux du canton de Méréville, p. 97.

fut porté à la chapelle de Bois-Gallon, en attendant son transport dans *l'église de S. Pierre*, où l'on fit le service avant de l'inhumer au cimetière.

Pareil accident n'est pas à craindre aujourd'hui ; depuis bien longtemps, si longtemps qu'on n'en a plus le souvenir, la vallée est asséchée, cultivée ; comme tant d'autres, depuis les déboisements qui ont eu lieu partout, le cours d'eau a disparu ; qui sait s'il n'était pas dû simplement aux fontes de neige de ce terrible hiver de 1709, le plus rigoureux qui se soit produit dans notre pays, suivant les anciennes chroniques.

1711. — 4 août, mariage entre laboureurs célébré dans la chapelle de Bois-Gallon, par le curé de S. Pierre.

#### BOIS-MERCIER.

La ferme de Bois-Mercier, située en face du hameau de La Montagne, de l'autre côté de la route d'Étampes à Malesherbes, et à peu de distance de Guignonville, avait pour seigneur, en 1556, François Olivier, chancelier de France, et, à partir du xvii<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution, au moins en partie, les possesseurs du Bourgneuf, dont elle était devenue une dépendance, comme nous l'avons vu plus précédemment.

Vers 1660, il y eut un procès au sujet d'une redevance de 20 setiers de blé et 7 setiers d'avoine, prétendue par la famille de Lisle, sur 150 arpents de terre formant la métairie de Bois-Mercier, entre les membres de cette famille, seigneurs de Marivault, Orsonvilliers, Aubourville, Montagu, La Roue, Mainville, *Bois-Mercier et Valnay*, d'une part, et Alexis François de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, et André Petit, seigneur de la Montagne, d'autre part.

Les registres paroissiaux donnent les noms de quelques-uns des fermiers ou receveurs :

1714. — Jean Baron, époux de Florence Hardy (1).

1721. — Noël Hautefeuille, receveur.

1736-1750. — François Lepère, laboureur.

1788. — Le 20 mai, mariage entre François Valery Gibier, fermier de Bois-Mercier, et Anne Geneviève Resnon ; la marquise de Valory et sa fille y assistent.

1. Voir les Inhumations dans l'église.

1790. — Jean Gérard Geoffroy, avocat en Parlement, demeurant à Etampes, fondé de la procuration spéciale de François Etienne Michel de La Bigne, écuyer ordinaire et commandant le premier manège de la grande écurie du Roi, demeurant à Versailles, propriétaire de la terre de La Montagne et Guignonville, et du fief de Bois Mercier et Valnay, dont le domaine utile est tenu en roture par M. de Valory, déclare avoir reçu de Charles Jean Marie de Valory, chevalier de Saint-Louis, colonel commandant le premier régiment provincial d'état-major, la somme de 18.184 livres, dont 15.084 pour le sort principal de *20 setiers de blé froment et 10 setiers d'avoine*, de la rente foncière et seigneuriale, payable annuellement sur le domaine utile dudit fief de Bois-Mercier et Valnay, dont la nu-propriété appartient au sus dit Valory, et l'usufruit à Casimir Louis de Valory et Marie Jeanne Marthe de Valory, ses frère et sœur, et 250 livres pour le rachat et extinction des droits casuels dudit domaine utile (1) ».

En novembre 1792, Casimir Louis de Valory, chevalier de justice de l'ordre de Malte, et sa sœur Marie Jeanne Marthe de Valory, ex-chanoinesse du Chapitre noble de Largentière, tous deux sans domicile connu (c'est-à-dire ayant émigré), avaient, par moitié, (comme il vient d'être dit), la jouissance viagère de la ferme de Bois-Mercier, d'après la déclaration faite devant la municipalité d'Etampes, conformément à la loi du 23 août 1792, par leur chargé d'affaires, Etienne Simonneau, ancien lieutenant particulier au bailliage, frère du Maire assassiné au mois de mars de cette même année.

La ferme qui se composait, outre les bâtiments, de 192 arpents de terres labourables, de 2 arpents et un quartier de pré, de 4 arpents de terres en friche et de 2 arpents de bois taillis, était alors louée à Gibier (2) pour 2.500 livres et affermée, pour la louée des guérets de Pâques 1793, à Simon Gillotin fils, laboureur à Guinette, moyennant 3.100 livres et 12 poulets.

Dans la même déclaration, il est dit, de plus, que M<sup>lle</sup> de Valory, l'ex-chanoinesse, demeurait à Paris, qu'on ignorait si elle était ou non en Normandie, comme elle était en usage d'y aller auprès de

1. Arch. de S.-et-O., E 3940.

2. Le 13 floréal an II, Gillotin acheta la ferme avec 129 arpents de terre, moyennant 90.000 fr. (Arch. départementales). L. MARQUIS.

sa belle-sœur, M<sup>lle</sup> de Valory, pour lui porter les soins que réclamait son malheureux état (?).

Elle possédait personnellement à Abbéville « une maison couverte de chaume, jardin, ouche devant, le tout contenant en fonds de terre 3 quartiers ou environ et 8 arpents 89 perches de terres labourables, loués à Pierre Hutteau pour 9 ans, moyennant 100 livres par an.

#### BRETAGNE. GÉROFOSSE. MONTAUCHAU.

Les registres paroissiaux, qui en parlent fort peu, ne nous donnent rien d'intéressant sur ces trois localités. Les deux premières ne sont à proprement parler que les prolongements du faubourg S<sup>t</sup> Pierre, et leur histoire se confond avec la sienne.

Le hameau de Bretagne rappelle un souvenir historique, c'est là que le 29 juillet 1465 vint camper l'armée des ducs de Berry et de Bretagne, après la bataille de Montlhéry, avec des malades en grand nombre, dont une partie succombèrent et furent enterrés en ce lieu qui en a retenu le nom de cimetière des Bretons (1).

Gérofosse se compose aujourd'hui du moulin de ce nom, l'ancien moulin Foulleret, appartenant aux Barnabites, et d'une maison de retraite pour les vieillards (2).

Nous lisons qu'en 1671 « Basile Moulin, vigneron, demeurait à *Giraufosse* ».

#### LES GRANGES-SAINT-PÈRE.

La ferme des Granges-S<sup>t</sup> Père, ou S<sup>t</sup> Pierre, anciennement des Granges-Notre-Dame, que la bande d'Orgères a rendue si tristement célèbre à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, était en plaine sur le chemin rural qui, de la route de Pithiviers à Etampes, va à Guignonville. Il n'en reste que les ruines des deux piliers de la grande porte, seuls témoins de son antiquité et de sa sinistre destinée.

Certains ont confondu les Granges S<sup>t</sup> Père avec la Grange aux Nonains. Dom Basile Fleureau, dans son « Histoire de l'Abbaye royale de Villiers » (3) se charge de rétablir la vérité :

1. D. B. FLEUREAU, M. LEGRAND, *Etampes pittoresque*.

2. L. MARQUIS, *Les rues d'Etampes*.

3. Editée par M. Paul PINSON, *Annales du Gâtinais*, XI, p. 14.

« Grange des Nonains. — On ne trouve pas tous les titres de la Grange aux Nonains, assise au terroir de La Montagne et de Mesnil-Girault, *proche la métairie qui fut à Montrieu de Dreux, dite aujourd'hui les Granges de Notre-Dame*, à cause qu'elle appartient à Messieurs de Notre-Dame du chapitre d'Etampes ».

Quelques actes donnent des noms de tenanciers de cette ferme depuis le xvii<sup>e</sup> siècle :

Le 20 septembre 1660, est baptisé le fils de Claude Poiget, « laboureur, demeurant aux Granges Notre-Dame, en ma paroisse », dont le parrain est Martial Roger, chanoine.

Le vendredi 28 avril 1662, est inhumé un pauvre âgé, du Gâtinais, mort aux Granges.

Le 20 juin 1663, est célébré à St-Pierre le mariage d'Eloi Guittard et de Marie Coutault, tous deux servant aux Granges Notre-Dame depuis plusieurs années.

On voit le nom de Claude Poiget, père et fils, jusqu'en 1704. Ils sont dits : en 1675 « laboureur demeurant aux *Granges St-Père* » ; en 1679, « fermier de la *Grange Notre-Dame* » ; en 1704, « fermier de messieurs de Notre-Dame aux Granges ».

1715. — 27 octobre, citation de Jean Collet, époux de Jacqueline Flagis, laboureur aux Granges *Saint-Pair*.

1721. — Jacques Grugeon, receveur des Granges, époux d'Anne Rabourdin ; en 1722, fermier des Granges.

1787. — 14 septembre, inhumation de Jean Lemaire, laboureur aux Granges St-Père, époux en secondes noces de Marie Madeleine Bellier, déjà veuf de Jeanne Chauvet.

1788. — 14 janvier, mariage célébré (à St-Pierre) par Jean Jacques Fromentin, prêtre, chanoine de St<sup>e</sup>-Croix, entre Jean Louis Rousseau, m<sup>d</sup> mégissier, et Marie Jeanne Lemaire, fille de feu Jean et de Jeanne Chauvet des Granges St-Père, en présence de Jean Lemaire, père de la mariée.

Marie Madeleine Bellier, veuve de Jean Lemaire (1), mort en 1787, était encore dans sa ferme en 1797. Le 4 avril de cette année, sa mère Marie Hutteau, veuve de Nicolas Bellier, y mourut à l'âge de 73 ans. Le lendemain soir, 16 germinal an V, Claude et Etienne Bellier, ses deux fils, appelés par leur sœur, veillaient tour à tour le corps de leur mère, lorsque tout à coup des brigands de la bande

1. Au moment de la Révolution, elle était locataire de 58 arpents de terre appartenant à l'abbaye de Villiers, qu'elle louait 1796 livres.

d'Orgères <sup>(1)</sup> « enfoncent la porte de la cour, dans laquelle ils se précipitent armés, les uns de sabres, les autres de pistolets. En entendant les aboiements de ses chiens, la V<sup>e</sup> Lemaire veut sortir avec son frère Claude, laboureur à Fenneville, C<sup>no</sup> de Brouy. Les bandits se jettent sur eux ; Bellier veut résister, le *Rouge d'Auneau* lui donne dans le dos un coup de sabre dont il mourut quelque temps après. D'autres, pendant ce temps, se saisissent de la fermière, de ses deux fils, de ses deux filles et de deux serviteurs de la ferme, les attachent et leur bandent la vue. Etienne Bellier <sup>(2)</sup>, réveillé par le bruit, sort de sa chambre, les brigands le saisissent, il veut résister, *Charles de Paris* le tue d'un coup de pistolet. La dame Bellier mère, morte depuis la veille, n'est pas même à l'abri des fureurs de ces scélérats, car *Charles de Paris* enfonce son sabre dans le cadavre et l'en frappe de plusieurs coups ; elle fut assassinée après sa mort !

« Et tandis que les uns se livrent au pillage, les autres allument un feu de paille pour brûler les pieds de la fermière... Cela dura trois heures entières, puis ils partirent emmenant les chevaux de la ferme chargés d'effets de toute espèce ».

Les principaux de ces brigands échappèrent encore cette fois à la justice ; quelques-uns cependant expièrent leur crime. Nous lisons dans le registre spécial aux arrestations, jugements, etc., de cette époque, ce qui suit :

« Du 4 Fructidor an V. — Ordonnance de prise de corps contre Jean-Baptiste Blétry, prévenu d'assassinats, vols et viol commis dans la ferme de la *Grange St Père*, en cette commune d'Etampes, dans la nuit du 16 au 17 germinal dernier.

« Du 25 Vendémiaire an V. — Les citoyens Jean-Baptiste Blétry, âgé de 22 ans, natif de Paris ; François Rucelin, âgé de 32 ans, ouvrier serrurier, natif de Laons et Charles André Olivier, âgé de 48 ans, natif de Paris, marchand de mouchoirs, sont condamnés à la peine de mort ».

Ils furent exécutés à Versailles le 27 pluviôse an VI.

Quelque temps après, les bâtiments où s'était passé ce terrible

1. Ce qui suit est extrait du livre de M. COUDRAY-MANNIER, *Histoire de la Bande d'Orgères*.

2. Il n'était âgé que de 40 ans et était natif d'Audeville ; il avait épousé Marie-Louise Landry. La déclaration de décès fut faite le lendemain à la mairie d'Etampes, par le citoyen Savinien Chambon d'Orveau, beau-frère du défunt.



drame, furent démolis. Les pierres qui provenaient de la démolition servirent, en 1863, à la construction de l'Abattoir, nous dit M. Marquis.

### GUIGNONVILLE.

Suivant un inventaire dressé vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, le plus ancien titre concernant la terre de Guignonville remonte au 9 mars 1470.

Nous avons mentionné déjà les anciens seigneurs de Guignonville, qui étaient ceux du Bourgneuf. Il existait encore dans ce hameau un fief important appelé le « Grand Hôtel de Guignonville » ou le « fief des Canivets » relevant de la Grosse Tour de Guillerval et en arrière-fief de l'abbaye de S<sup>t</sup>-Denis. Un aveu du 31 mars 1540, nous apprend en quoi il consistait (1) :

« Je, Cancian Canyvet, drappier, demeurant à Etampes, tant pour moy que pour mes consorts, héritiers de deffunt Jehan Canyvet et Jehanne Boisseau, sa femme, mon ayeul et ayeulle, confesse tenir et avoir fait et porté les foy et hommage à nobles hommes Michel et Richard de Villezan, escuyers, sieurs de Guillerval en partie, à cause de la grosse Tour de Guillerval.

« Ung manoir (2) et 28 arpents de terre labourable assis au village et terrouër de Guygnonville, paroisse de S<sup>t</sup>-Pierre d'Estampes, qui vallent 2 muis de bled froment chacun an, mesure d'Estampes.

« Item, dudit lieu dépendent trois vassaux, c'est assavoir les Célestins de Marcoussis, lesquels tiennent en fief de moy et de mes dits consorts, une maison, cour, jardin avec 16 arpents de terre labourable et 8 sols parisis de menus cens mal venans, portant lods, ventes, saisines, deffaults et amendes, quand le cas y eschet.

« François Jamet l'esné, tient en fief de moy et de mes dits consors, 9 arpents de terre labourable ou environ, situés et assis audit Guignonville ».

Les fonds du Loiret et de Seine-et-Oise contiennent d'autres documents se rapportant à ce domaine. Bien qu'un peu longue, l'énumération (que nous avons rapportée ailleurs), mérite d'être copiée ici en raison des renseignements qu'elle fournit :

1. Archives du Loiret, et Registres paroissiaux de Méréville, p. 184 et suiv.

2. D'après M. L. MARQUIS, on y voyait autrefois un ancien château.

Remarquons que certains des possesseurs du fief se donnent le titre de « seigneur de Guignonville ».

« Aveus rendus à Philbert de Villezan par la dame V<sup>o</sup> Lamy et consorts à cause du fief des Canivets, situé à Guignonville, mouvant de celui de la Tour de Guillerval, devant Jutet, notaire à Etampes (4 juillet 1614), par Nicolas Lamy, devant Hémery, notaire à Guillerval (9 juillet 1625) ; par le S<sup>r</sup> Le Nain, devant Dupré, notaire à Etampes (16 mai 1661) — commission pour faire saisir féodalement le fief des Canivets, du 23 octobre 1706, et saisi à la requête du S<sup>r</sup> de Villezan du 4 janvier 1707.

Foy et hommage portés au sieur de Villezan par les demoiselles Lamy à cause d'une mesure et jardin faisant partie du fief des Canivets, devant Mautains, notaire à Etampes (28 juin 1707). — 5 janvier 1708, contrat de vente, faite par demoiselle Lamy à M. Le Nain, de cens, domaine et droit au fief des Canivets, devant le même notaire.

Aveu et dénombrement par Jeanne Le Sage, veuve de Jean Baptiste Lamy, huissier à la connétablie à Etampes, à cause de 6 quartiers de terre (24 août 1723), restés sans doute en dehors de la vente à M. Le Nain, dont le père, cité en 1661, possédait déjà quelque bien à Guignonville.

Foy et hommage contenant aveu par messire François Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, comme ayant épousé Marie Anne Le Nain, devant Jourdain, notaire à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1726.

Les dames de S<sup>t</sup>-Louis de S<sup>t</sup>-Cyr près Versailles, substituées à l'abbaye de S<sup>t</sup>-Denis, avaient acquis des Villezan le fief de la Tour de Guillerval et ses dépendances, suivant acte de m<sup>lre</sup> Jourdain, le 26 janvier 1719.

Foy et hommage rendus pour cause d'héritages tenus à Guignonville, par Marie Anne Le Nain, femme de M. de Tilly, *dame de Guignonville*, légataire universelle, en partie, de feu Jean Le Nain, son ayeul, chevalier, *seigneur de Guignonville*, à Marie Marguerite Petit, dame de la Montagne, femme de Pierre Laumosnier, conseiller du Roi, élu en l'élection d'Etampes.

En 1760 (30 septembre) l'aveu est rendu aux dames de S<sup>t</sup>-Cyr par messire François Pépin, chevalier, seigneur de la Montagne, « pour raison du fief du Grand Hôtel, autrement dit des Canivets, et, en 1769 (11 octobre), par dame Anne Angélique Puzos, sa veuve.

Enfin, le 23 février 1789, « foi et hommage devant Babault, notaire

à Saclas, par le fondé de pouvoirs de messire François Etienne Michel de la Bigne », pour raison de *partie* du fief des Canivets.

Dans ces déclarations, on trouve des noms de censitaires de familles encore connues à Etampes :

Antoine Perthuis (1625); Lambert de Vaugrigneuse (1649); Etienne Barré (1677); le sieur Baron (1705); Nicolas Dupré (1707); le sieur Duverger, maître de poste (1720); Julien Guyot de la Barre, président du grenier à sel; Ch. Fois Botteau (1750); Jean Baron (1753); François Heurtault (1771); Martin Gabriel Gallier (1780); Théodore Alexis Charpentier (1782), etc.

Pour terminer, citons quelques actes qui rappellent les noms d'anciens habitants de Guignonville.

1656. — 28 octobre, baptême de Françoise, fille de Nicolas Dramard, laboureur, demeurant à *Guignonville* et de Françoise Lesage; parrain, François Richard, cocher de M. Le Ragois, S<sup>r</sup> de Guignonville; marraine, Françoise Dausse, femme de Philippe Lesage.

Françoise Dramard épousa, le mercredi 14 juillet 1676, Jehan Herblot, laboureur, demeurant à Champmotteux.

Nicolas Dramard eut un fils, prénommé Antoine, le 25 novembre 1677.

1669. — Lundi 28 janvier est trépassé Pierre Herbleau (ou Herblot), âgé de 17 ans, dans la maison de son père Jehan Herbleau, laboureur à Guignonville; ayant été apporté en notre église, l'office a été fait *corpore presente*, puis M. Pierre Colleau, mon vicaire, a conduit le corps jusqu'à Champmotteux, où lui et ses parents avaient demandé qu'il fut enterré *Tanquam in sepulchro paterno*.

Il en est de même pour Anne Herblot, sœur de Pierre, le 4 septembre 1669 et pour Jean Herblot père, décédé à l'âge de 80 ans, le 15 octobre 1689.

1697. — Citation de Jean Richer, laboureur à Guignonville.

1716. — 22 août, baptême de Louis, fils de François Petit de la Montagne et de Jeanne Pelletier, demeurant à Guignonville (enfant naturel).

1733. — Pierre Robert, laboureur.

1740. — M. Vassert, receveur, fermier de Guignonville.

1782. — Mathurin Robert.

1787. — Cantien Imbault.

LES ROCHES.

Les Roches, qu'il ne faut pas confondre avec les Roches-Blaveau, autre lieu autrefois habité de la paroisse S<sup>t</sup> Martin, les Roches étaient situées sur les hauteurs, aujourd'hui boisées, que l'on voit à peu de distance de la ville, à droite de la route de la Ferté-Alais et que longe, à leur base, du côté d'Etampes, le chemin rural allant à La Montagne.

Non seulement cet écart était habité, mais il devait s'y trouver une demeure de quelque importance, si l'on en juge par cet acte de sépulture :

« Le 12 septembre 1662, inhumation dans l'église de S. Pierre, du corps de Pierre Lamy, bourgeois d'Etampes, mort *aux Roches*, sa maison, lieu de ma paroisse ».

Et par la citation, en 1682, du S<sup>r</sup> Claude Renard, époux de Charlotte Collet, *concierge des Roches*, ferme de ma paroisse.

Des laboureurs y sont aussi mentionnés : Jean Thiboust en 1665 ; Nicolas Jousse en 1705.

Depuis les registres paroissiaux n'en parlent plus, croyons-nous.



Le 1<sup>er</sup> mars 1791, le Conseil municipal d'Etampes, composé alors de MM. l'abbé Boullénier, Meunier, Pineau, Lavallery, Simonneau, Peschard, Banouart-Pinot, Périer et Sergent, après lecture de nouveaux articles additionnels à la loi du 24 novembre 1790, sur la constitution civile du clergé, formula la proposition de réduire à deux les cinq paroisses de la Ville : 1<sup>o</sup> la paroisse de Notre-Dame comprenant S. Pierre, S. Bazile et S. Gilles, jusqu'à la rue de l'Étape au Vin ; plus Morigny, Brières-les-Scellés, Chandoux, le Chesnay, les Poélées, Malassis, *Notre-Dame du Pré*, La Grange des Noyers, Tirepenne, Beauvais, Bonvilliers, la Montagne, Guignonville, et aussi le hameau de Dhület composé d'une ferme et de huit maisons, faisant partie de la paroisse d'Ormoy.

2<sup>o</sup> La paroisse S<sup>t</sup> Martin formée du reste de celle de S. Gilles, d'Ormoy la Rivière, le Four Blanc, Valnay, Pierrefitte en totalité, Landreville, la Malmaison, Villesauvage et Lhumery.

A la fin de la délibération, le Conseil municipal a soin de faire connaître à ses concitoyens que le but qu'il s'est proposé en donnant son avis sur ces suppressions de paroisses et la circonscription des nouvelles « est uniquement de concourir à diminuer les frais du culte et non d'éloigner les fidèles de leurs pasteurs ».

Ce projet n'aboutit pas, mais la paroisse de St Pierre, malgré les supplications de ses habitants, fut sacrifiée, réunie à celle de Notre-Dame, comme on le sait, et démolie en 1805.

Notre tâche, quelque incomplète qu'elle soit, se termine ici ; la suite a été traitée mieux que nous ne pourrions le faire, par notre confrère, M. Léon Marquis, dans les « Rues d'Etampes » ; on y lira, avec des détails intéressants sur l'ancienne église St Pierre, l'inventaire des objets mobiliers qui en garnissaient l'intérieur, les dates et les prix d'adjudications, etc.

Parmi ces objets, vénérables reliques du passé, quelques-uns sont conservés au Musée d'Etampes ; on y voit entre autres, un ancien Christ en bois peint de 0.32 de hauteur ; un bas-relief en noyer, du xvi<sup>e</sup> siècle, représentant S. Pierre ; deux anges et un reliquaire en bois doré ; deux pleureuses en pierre d'un beau travail, etc.

Ch. FORTEAU.

